

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

RNOV 002-1167/09/CC

■ Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville Marseille - Septèmes - Approbation d'une participation financière aux frais de structure 2009 DUFHSHVI 09/2780/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le GIP pour le GPV « Marseille - Septèmes » a été créé par arrêté préfectoral du 17 avril 2003. Ses instances ont été mises en place le 17 juillet 2003. Les conditions de son fonctionnement ont été définies par la convention constitutive du GIP, approuvée par le Conseil de Communauté du 14 février 2003, complétée par un protocole d'application approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2003.

Depuis la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le programme d'intervention du GIP du GPV consiste désormais à élaborer et mettre en œuvre les projets de rénovation urbaine sur le territoire couvert par le GPV.

A ce jour, six projets ont fait l'objet de conventions :

- Plan d'Aou-Saint Antoine-la Viste (Marseille 15^{ème})
- Flamants-Iris (Marseille 14^{ème})
- Saint Paul (Marseille 13^{ème})
- Saint Joseph (Marseille 14^{ème})
- Les Créneaux (Marseille 15^{ème})
- La Savine – Vallon des Tuves (Marseille 15^{ème})

D'autres encore font l'objet de discussions avec l'Etat et les autres partenaires :

- Saint Mauront (Marseille 3^{ème})
- Vallon de Malpassé (Marseille 13^{ème})
- Saint Barthélémy – Picon – Busserine (Marseille 14^{ème})
- Kallisté – Solidarité (Marseille 15^{ème}).

En ce qui concerne le financement des frais de structure, le Conseil d'Administration du GIP du GPV a adopté dans sa séance du 18 décembre 2008 le projet de budget 2009 et d'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses pour l'année 2009.

Le budget total des frais de fonctionnement s'élève à 1 161 410 euros, soit une augmentation de 103 510 euros par rapport à 2008. Cette évolution est principalement liée, à l'augmentation des prestations externalisées provoquée par la vacance, même provisoire, de certains postes.

Deux types de dépenses y sont prévues :

- celles qui concernent les programmes d'intervention dans les copropriétés en plan de sauvegarde,
- et celles qui concernent les frais de structure courants.

Les recettes s'établissent comme suit :

✓ Conduite des projets dans des copropriétés : 118 000 euros

Ville de Marseille : 31 000 euros
Département : 56 000 euros
Région : 31 000 euros

Total 118 000 euros

✓ Frais de structure : 1 043 410 euros

La convention de financement tripartite Caisse des Dépôts / ANRU/ GIP-GPV sera soumise au Comité d'engagement de l'ANRU du 12 mars 2009. Elle prévoit en 2009 une participation a minima de l'ANRU, de 346 500 euros et de la Caisse des Dépôts et Consignations de 126 000 euros. Ces montants sont ceux qui figurent dans le budget de fonctionnement 2009, approuvé par le Conseil d'Administration du GIP-GPV du 18 décembre 2008.

Le budget de financement des frais de structure du GIP-GPV a été adopté selon la répartition suivante :

- ANRU :	346 500 euros
- Ville de Marseille	317 335 euros
- MPM	94 254 euros
- Ville de Septèmes les Vallons	12 521 euros
- Département	91 800 euros
- Région	55 000 euros (forfaitaire)
- Caisse des Dépôts et Consignations	126 000 euros

Total 1 043 410 euros

TOTAL GENERAL 1 161 410 euros

La contribution de la Communauté urbaine au budget de fonctionnement 2009 du GIP du GPV s'établit donc à 94 254 euros.

Le versement de la subvention 2009 interviendra à la première demande du Conseil d'Administration du GIP dont les crédits sont inscrits au budget de la Communauté urbaine, Nature 65-74, Fonction 824, sous-politique E110 et selon les modalités prévues au protocole d'application approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2003.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°93-705 du 27 mars 1993 relatif aux groupements d'intérêt public compétents en matière de développement social urbain et les arrêtés du 27 mars 1993, du 2 décembre 1999 et du 29 avril 2002 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° HAP/01/23/CC du 6 juillet 2001 approuvant le Grand Projet de Ville ;
- La délibération n° HAP/1/060/CC du 14 février 2003 approuvant l'adhésion de la Communauté urbaine au GIP du GPV et les termes de la convention constitutive ;
- La convention constitutive du GIP pour le GPV signée le 27 mars 2003 ;
- La délibération n° HAP/5/399/CC du 27 juin 2003 approuvant le protocole d'application, de mise en œuvre 2003 et désignant le représentant de MPM au GIP pour le GPV ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de voter le montant des fonds alloués aux frais de structure du GIP pour le GPV pour l'année 2009 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement au Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville, des moyens nécessaires au financement des frais de structure soit la somme de 94 254 euros.

Article 2 :

Le versement de la participation interviendra par transfert de crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine. Nature 65-7 – Fonction 824 – Sous-politique E 110.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à ce programme.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à la Politique de la Ville

Philippe SAN MARCO

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI